

PROJET VAR1

Bilan de la concertation

Réconcilions la performance et le bien-être au travail

La séance est ouverte avec l'annonce de la venue de Jean Luc France le 13 décembre pour rencontrer les salariés de Bagneux, répondre à leurs questions et espérons le, présenter un calendrier précis des étapes à venir.

Une réunion en central est prévue début décembre pour formaliser et officialiser les mesures décrites ci-dessous :

Les mesures applicables par la Direction suite à nos demandes

Pour les collaborateurs acceptant la mobilité vers Ollioules et partant fin 2025 :

=> La prolongation de la prime d'engagement anticipé (PEA) jusqu'en juin 2024

=> Pour les collaborateurs n'ayant pas profité de la première visite : nouvelle visite collective et possibilité de procéder à un voyage de reconnaissance familial de 3 jours jusque fin mai

=> PEA : versement immédiat de 50% si engagement pour Ollioules ; En cas de rétractation, possibilité de mise en place d'un échéancier de remboursement.

=> **La base du forfait mobilité passe de 20 000 € à 25 000 €**

=> **Si double logement, ajout de la prise en charge du surcoût de double loyer pendant une période max de 9 mois**

=> **Maintien de majorations pour l'ancienneté et les enfants à charge**

=> **Dès janvier 2024, possibilité d'anticiper la mobilité et de bénéficier des toutes les mesures finales**

=> **Parcours emploi conjoint : aide à la recherche d'emploi (ALIXIO), mesures de formations à hauteur de 5000 €, priorisation des candidatures sur les offres THALES en PACA**

=> **Pas de changement pour les mesures unilatérales déjà annoncées :**

- Aides à l'installation telles que prévues par l'accord d'entreprise 2017
- Fourniture de la liste des EPHAD pour les salariés proches aidants par ALIXIO
- Rappel de l'offre CESU gardes enfants

=> **Aide au permis de conduire passe à 2000 €**

=> **Aide à l'acquisition d'un véhicule (prime de 5000€ ou 8 000€ si achat d'un véhicule électrique ou hybride) pour les trajets du salarié vers le lieu de travail (attestation sur l'honneur)**

=> **Augmentation de 3,5 % minimale (NAO)**

=> **Attention particulière pour les travailleurs en situation de handicap**

=> **Retraite : prise en charge déménagement retour si retraite dans les 5 ans**

=> **Accompagnement des managers d'Ollioules pour l'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs**

=> **Repositionnement possible au terme de 12 mois : changement d'établissement / emploi si nécessaire**

CFE-CGC Naval Group Région Parisienne, vos élu(e)s du CSE :

Samuel MOINAUX	Mihidhoir AHAMADA	Alexandre DENOYEL
Patricia LEMOINE	Olivier ALHINC	Erika GAUTHE
Damien CODRON	Annick VIDAL	Sylvie LEROY
Sophie DELORME	Philippe SATHOUD	Yoann BÉCOGNÉE
Florence GOURIOU	Régine PRIVAT-RAULINE	Jean-Joseph BEAUGEARD
Gérard LE FLOCH	Rymel POUSSIÈRE	

Rejoignez-nous !

Section Région Parisienne

Bagneux : B046 — Finlay : R066

<https://cfecgc-naval.fr>

syndicat_cfecgc.regionparisienne@naval-group.com

06 74 00 02 22



J'adhère !

NAVAL GROUP

Cliquez ici

PROJET VAR

Bilan de la concertation

Réconcilions la performance et le bien-être au travail

Pour les collaborateurs souhaitant une mobilité sur un autre site Naval Group que Ollioules et Finlay :

- => Prime de sécurisation des compétences (PSC)
- => **Forfait mobilité spécial : 20 000€ uniquement dans le cadre du reclassement interne du PSE**
- => En cas de changement d'emploi, maintien de la RVI pendant l'année civile en cours + les 3 années suivantes.
- => Application des mesures de mobilité de l'accord d'entreprise actuel
- => Aide parcours conjoint
- => En 2025, une étude prioritaire des candidatures des balnéolais sur les emplois ouverts (avec possibilité de re-conversion/formation)
- => *Repositionnement possible au terme de 12 mois : changement d'établissement / emploi si nécessaire*

Pour les collaborateurs transférés à Finlay (en 2026) : non concernés par le transfert à Ollioules (≈ 40 personnes) :

- *Indemnité unique lors du transfert en Minimum Garanti* avec un découpage de 6 zones selon le temps de trajet (de 180 à 1800 MG)*

*1 MG = 4,10€

ZONE 0 = entre 1 et 10 minutes : 180 MG
ZONE 1 = entre 11 et 20 minutes : 360 MG
ZONE 2 = entre 21 et 30 minutes : 720 MG
ZONE 3 = entre 31 et 40 minutes : 1080 MG
ZONE 4 = entre 41 et 50 minutes : 1440 MG
ZONE 5 = plus de 50 minutes : 1800 MG

Pour les collaborateurs refusant une mobilité mais acceptant de transmettre leur savoir d'ici la fermeture effective de Bagneux :

- => Prime de sécurisation des compétences (PSC)
- => *En cas de PSE (minimum 9 refus de transfert de leur poste à Ollioules), rappel des grands principes d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi : indemnité de licenciement majorée si impossibilité de reclassement, congés de reclassement entre 4 et 12 mois, aide à la création ou reprise d'entreprise, aide à repositionnement externe, mesures pré-retraite*

Une négociation sera à prévoir en 2025 sur les bases de l'accord d'entreprise 2017

Dans tous les cas, les mesures actuelles de l'accord d'entreprise 2017 seront garanties à minima

**DES QUESTIONS COMPLEMENTAIRES ?
NOUS SOMMES A VOTRE DISPOSITION**



CFE-CGC Naval Group Région Parisienne, vos élu(e)s du CSE :

Samuel MOINAUX	Mihidhoir AHAMADA	Alexandre DENOYEL
Patricia LEMOINE	Olivier ALHINC	Erika GAUTHE
Damien CODRON	Annick VIDAL	Sylvie LEROY
Sophie DELORME	Philippe SATHOUD	Yoann BÉCOGNÉE
Florence GOURIOU	Régine PRIVAT-RAULINE	Jean-Joseph BEAUGEARD
Gérard LE FLOCH	Rymel POUSSIÈRE	

Rejoignez-nous !

Section Région Parisienne

Bagneux : B046 — Finlay : R066

<https://cfecgc-naval.fr>

syndicat_cfecgc.regionparisienne@naval-group.com

06 74 00 02 22



J'adhère !

NAVAL GROUP

Cliquez ici